

# Le Socialiste

41e année - Rs 5.00 - No 10662 - VENDREDI 25 AOÛT 2023 «Le courage c'est de chercher la vérité et de la dire» - Jaurès

Un Quotidien d'information, libre et indépendant

## Le ministre Seeruttun participe au cinquième Forum des comptables organisé par l'Institut mauricien des comptables professionnels



Page 3



**Les lauréats du concours de projets inter-collèges récompensés en présence du Président**

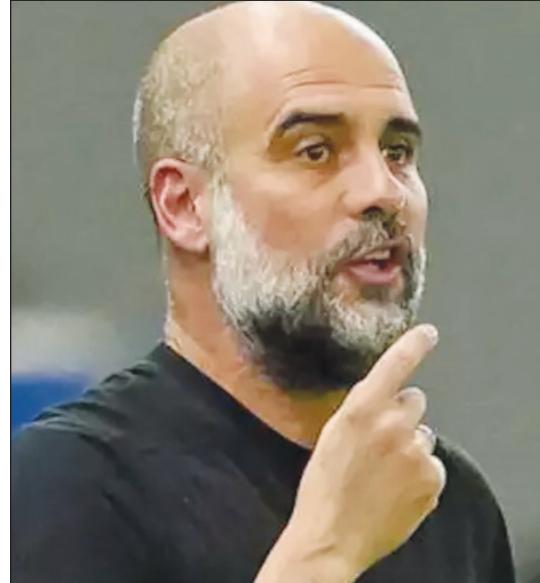
Page 3

## Foot New



**Chelsea fait une proposition officielle à 15 millions pour le gardien Djordje Petrovic pisté par le FC Nantes**

Page 8



**Pep Guardiola : Manchester City privé de son entraîneur, opéré du dos, jusqu'à la mi-septembre**

Page 8

**Un des avocats de Donald Trump, impliqué dans l'affaire de Géorgie, s'est rendu**



Page 4

**Espagne : l'incendie de Tenerife «partiellement stabilisé», mais pas contrôlé**



Page 4

**La sonde indienne Chandrayaan-3 s'est posée près du pôle Sud lunaire, une première historique**



Page 5

**A la télé aujourd'hui**



06.01 Serial: Seal Team  
07.05 Film: Off Piste  
08.45 Serial: Suits  
09.35 Le Chemin Du Destin  
10.06 Separes Par L'Amour  
10.25 The Gardener's Daughter  
10.50 Tele: Marimar  
11.15 Serial: Killjoys  
12.00 Le Journal  
12.35 Sublime Mensonge  
13.25 Tele: Fierce Angel

13.50 Tele: Imperio De Mentiras  
14.15 Serial: Burden Of Truth  
15.21 Film: A Dog's Way Home  
17.30 The Gardener's Daughter  
18.31 Wagle Ki Duniya  
18.55 Serial: Mere Dad Ki Dulhan  
20.35 Film: Le Dernier Metro  
22.46 Tele: Sublime Mensonge  
23.30 Le Journal Televisé  
00.15 Serial: Lincoln Rhyme



06.19 Local: Les Grandes Lignes  
08.24 Local: An Eta Dalert  
10.24 Local: J'ai Faim  
11.02 Local: Groov'in  
12.02 Rodrig: Li Bon Ou Konin  
12.15 Local: Les Grandes Lignes  
13.20 MBC Prod  
15.05 Local: An Eta Dalert

15.22 Local: Generations J  
15.50 Local: Groov'in  
17.03 Local: La Société  
18.00 Imperio De Mentiras  
18.28 Telenovela  
19.30 Rodrig: 13 Minit Natir Rodrig  
20.04 Animalia Nos Amis...  
21.00 Come On Let's Dance  
22.00 Local: La Société  
23.00 Zournal Kreol  
23.20 Voyage Au Feminin  
00.12 Local: Itinerer Rodrig  
00.44 Rodrig: 13 Minit Natir Rodrig



07.00 Serial: Chacha Bhatija  
08.00 Shravan Maas Sandesh  
10.00 Serial: Agniphera  
11.30 Serial: Radha Krishna  
12.00 Film: Bombay To Goa  
Starring: Mehmood,  
Aruna Irani, Amitabh Bachchan  
15.00 Live: Samachar  
15.30 Dulhin Uhe Jo Nanad

Man Bhave  
16.00 Serial: Ishaaron Ishaaron Mein  
16.21 Serial: Bhakharwadi  
17.31 Serial: Radha Krishna  
18.00 Live: Samachar  
18.30 Local: Mati Ke Mol  
19.02 Local: Khel Khiladi  
20.30 Serial: Vidrohi  
20.54 Film: Kasoor  
23.35 Jijaji Chhat Par Hain



06.03 Doc: Smoothie Mania  
06.45 Mag: Carnet De Santé  
07.28 Mag: Tomorrow Today  
08.24 Doc: Bring Her Home  
08.57 Doc: Fine Arts Sculptures  
09.52 Doc: Riding The Rails Across Mongolia  
11.04 Doc: Smoothie Mania  
11.24 Mag: Carnet De Santé  
12.33 Mag: Tomorrow Today

13.00 Doc: Money Isn't Everything  
13.29 Doc: Bring Her Home  
14.11 Mag: Healthy Living  
14.30 Mag: Human Nature  
14.55 Kids Songs  
14.59 Anna Et Ses Amis  
15.13 D.Anime: Early Learning  
15.51 Voltron, Le Défenseur  
16.14 D.Anime: Kika Et Bob  
16.41 D.Anime: Hunter X Hunter  
17.05 Mag: D.I.Y. Discover...



14.25 Serial: Zindagi Mere Ghar Aana  
15.00 Bade Acche Lagte Hai  
15.30 Film: Har Dil Jo Pyar Karega  
Starring: Salman Khan,  
Preity Zinta, Rani Mukerji  
18.00 Live: Samachar  
18.31 Kundali Bhagya

19.01 Udaariyaan  
19.31 Kuch Rang Pyar Ke...  
20.01 Sasural Simar Ka 2  
20.30 Radha Krishna  
21.01 Anupamaa  
21.30 Mere Sai  
22.01 Kismat Ki Lakiron Se  
22.31 Kabhi Kabhie Ittefaq Sey  
22.59 Patiala Babes  
23.29 Film: Har Dil Jo Pyar Karega

**Le Socialiste**

Un Quotidien d'information, libre et indépendant

**Directeur-Rédacteur en chef: Vedi Ballah**

Administration: 2ème étage, Cubic Court,  
30A, rue Mère Barthélemy, Port-Louis  
Tel: 214 1584 -- Tel/Fax: 208 8003

**E-mail:** lapresselibreesocialiste@yahoo.fr

**Website:** Lesocialiste.info

**Facebook:** Lesocialiste.info

# Ports ukrainiens bombardés: 270 000 tonnes de céréales détruites en un mois

Les frappes russes répétées sur des ports maritimes et fluviaux ukrainiens ont détruit «270 000 tonnes de céréales» en un mois, a déclaré mercredi le ministre ukrainien des Infrastructures Oleksandre Koubrakov.

«Au total, 270 000 tonnes de céréales ont été détruites durant le mois d'attaques contre les ports», a indiqué le ministre sur Facebook, dénonçant des frappes «contre les pays d'Afrique et d'Asie, qui manquent déjà de nourriture».

Ces bombardements d'ampleur russes, au nombre de huit selon le ministre, ont commencé après que la Russie est sortie en juillet d'un accord qui permettait à l'Ukraine d'exporter sa production agricole, essentielle à la sécurité alimentaire mondiale.

Dans la nuit, l'armée russe a mené une nouvelle frappe contre le port d'Izmaïl situé sur le Danube, qui se jette dans la mer Noire, où les forces de Moscou sont largement présentes: «13 000 tonnes de céréales ont été détruites», a déploré M. Koubrakov.



«Plusieurs terminaux céréaliers et entrepôts privés ont été endommagés, ainsi que des infrastructures de fret», a détaillé le ministre.

Mardi, la Russie avait affirmé avoir «détruit» deux navires militaires ukrainiens en mer Noire, derniers accrochages maritimes en date depuis qu'elle a claqué la porte-mi-juillet de l'accord pour exporter les céréales ukrainiennes.

La semaine dernière, Kyiv avait organisé un couloir maritime pour le «Joseph Schulte», un navire-cargo qui a depuis rejoint la Turquie, malgré les menaces russes de viser tous les bateaux qui partiraient ou arriveraient dans les ports sous contrôle de Kyiv.

Avant cela, la Russie avait procédé le 13 août à des tirs de sommation à l'encontre d'un cargo qui se dirigeait vers le port d'Izmaïl.

## Les canicules plus tôt, plus longues et plus intenses mettent en garde un chercheur

Les vagues de chaleur - à l'instar de celle qui étouffe actuellement une bonne partie de l'Europe - commencent plus tôt, durent plus longtemps et deviennent de plus en plus intenses sous l'effet du changement climatique, met en garde un spécialiste de l'ONU.

Cela ne fera que devenir plus intense et plus fréquent», a déclaré à l'AFP John Nairn, conseiller principal en matière de chaleur extrême à l'Organisation météorologique mondiale (OMM) basée à Genève.

Le dôme de chaleur qui recouvre une grande partie du Vieux Continent depuis près d'une semaine, les incendies de forêt qui font rage en Grèce, au Canada et à Hawaï et les températures estivales en Amérique du sud pourtant en plein hiver, ne sont pas une illusion.

Des canicules plus longues et plus fréquentes sont la «conséquence du réchauffement climatique que nous voyons apparaître le plus rapidement dans les systèmes météorologiques», a souligné le chercheur, qui insiste sur le fait que les scientifiques avaient prévu.

«Les gens sont beaucoup trop sereins», déplore-t-il.

«La science vous a mis en garde que cela allait arriver. Et ça ne va pas s'arrêter là», prévient-il.

### Chaleur immobile

John Nairn appelle à se montrer plus «malin» face à la chaleur.

Il recommande en particulier de concentrer notre attention sur le fait que les minima des températures nocturnes ne cessent d'augmenter, alors que ce sont les records de chaleur le jour qui font les grands titres.

Des températures nocturnes élevées et qui se répètent sont partic-



ulièrement dangereuses pour la santé humaine, car le corps est alors incapable de se remettre de la chaleur qu'il subit pendant la journée. Des températures nocturnes plus élevées signifient également que l'énergie accumulée pendant la journée n'a nulle part où s'évacuer, poussant les températures encore plus haut le lendemain.

On arrive donc à «des périodes plus longues de températures plus élevées», dit le scientifique, expliquant que «c'est cumulatif... Les vagues de chaleur deviennent donc beaucoup plus dangereuses.»

Et à mesure que le climat continue de changer, la situation risque de s'aggraver, selon John Nairn.

Il est particulièrement préoccupé par la situation dans les régions tropicales et subtropicales, prenant pour exemple les records de chaleur enregistrés en Amérique du Sud ces dernières semaines, avec des températures allant jusqu'à 40°C au milieu de ce qui est censé être leur hiver.

«Ce n'est tout simplement pas nor-

mal», insiste-t-il.

### Électrification

A l'avenir, il prédit que «nous allons voir beaucoup plus de vagues de chaleur sur une période beaucoup plus longue de l'année».

Dans les régions tropicales et subtropicales, «malheureusement, tout indique que des vagues de chaleur graves et extrêmes risquent de se produire à tout moment (de l'année) avant la fin du siècle».

Sous d'autres latitudes, moins de soleil signifie que des canicules ne sont pas attendues toute l'année, mais le chercheur souligne que, là aussi, nous assisterons à davantage de «périodes anormalement chaudes pour la saison», même en hiver.

Quand on lui demande ce qu'on peut faire, John Nairn, estime que «nous avons tous la capacité d'inverser la tendance».

«Nous devons tout électrifier (...) et arrêter de brûler des combustibles fossiles. Ce n'est pas plus compliqué que cela», lance-t-il.

# Le ministre Seeruttun participe au cinquième Forum des comptables organisé par l'Institut mauricien des comptables professionnels

**L**e Cinquième Forum des Comptables organisé par le Mauritius Institute of Professional Accountants (MIPA) du 24 au 25 août 2023, a été lancé en présence du ministre des Services Financiers et de la Bonne Gouvernance, M. Mahen Kumar Seeruttun, au Méridien Hôtel à Pointe aux Piments.

Le président du MIPA, M. Mohammad Sallah-Ud-Din Surfraz, ainsi que plusieurs autres personnalités, étaient également présents.

Environ 150 experts du secteur financier et comptable participent à cet événement de deux jours qui se concentrera sur des thèmes tels que les normes de durabilité ; Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LAB/CFT) ; Commerce mondial, Cybersécurité ; Technologies d'intelligence artificielle et d'automatisation ; Croissance Fintech, gouvernance et performance.

S'adressant aux participants, le ministre Seeruttun a souligné que la profession comptable est en constante mutation pour suivre le rythme d'un écosystème en constante évolution. Les tendances mondiales entraînées par les changements environnementaux, les changements technologiques, les changements sociétaux et l'évolution de la main-d'œuvre remodèlent l'avenir de la profession comptable.

Le Forum, a-t-il souligné, offre une excellente plateforme d'échange de points de vue sur la façon dont la profession comptable évoluera alors qu'elle poursuit son rôle dans la construction et la protection des économies et des organisations dans une économie mondiale durable. L'appren-



tissage tout au long de la vie et le développement professionnel continu n'ont jamais été aussi pertinents.

Il a fait remarquer que le Code de gouvernance d'entreprise sera bientôt de nouveau sur la planche à dessin pour être révisé en vue d'intégrer et de renforcer la durabilité dans les rapports et la gouvernance d'entreprise des entreprises. Cela, a-t-il observé, rendra le travail du comptable encore plus difficile et il sera difficile de se conformer à un code plus exigeant. En outre, il a indiqué que le Corporate Governance Scorecard lancé l'année dernière fournit des objectifs plus concrets pour que les comptables soient plus responsables, responsables et transparents.

Le ministre a mentionné que le Comité national de gouvernance d'entreprise lancera bientôt la Charte de la diversité, de l'équité et de l'inclusion visant à promouvoir une communauté d'affaires plus diversifiée, équitable et inclusive. Les comptables seront donc appelés à jouer un rôle toujours plus critique pour concevoir et construire des organisations et une économie durables, a-t-il ajouté.

Garantir des pratiques éthiques dans le développement et le déploiement de la technologie est crucial pour préserver la confiance du public dans la profession, a-t-il déclaré, ajoutant que la MIPA accomplit un travail louable pour faire progresser le développement du secteur comptable, favoriser la croissance économique et pro-

téger l'intérêt public. « La réputation de notre juridiction en tant que centre financier international de confiance repose sans aucun doute sur un cadre d'information financière solide et des normes de comptabilité et d'audit internationalement reconnues », a-t-il déclaré. Le ministre Seeruttun est convaincu que la MIPA continuera à s'acquitter efficacement de ses responsabilités statutaires et à assumer un rôle de réglementation encore plus exigeant face aux exigences du marché, aux défis éthiques, aux technologies de rupture et aux nouveaux types de reporting.

De son côté, M. Surfraz, a indiqué que le MIPA est l'organisme de réglementation de la profession comptable à Maurice et s'engage à œuvrer pour une croissance inclusive et durable. À une époque de changements et de transformations rapides, a-t-il déclaré, la pertinence et la résilience de la profession comptable sont de la plus haute importance. Il a en outre observé que la confiance, l'intégrité, la transparence et la conduite éthique dans le domaine financier sont la clé de la promotion de pratiques commerciales responsables au sein de la profession comptable.

Le Forum, a-t-il souligné, fournira une plate-forme importante de réflexion, une collaboration plus forte et une durabilité accrue dans le paysage en constante évolution du secteur. La durabilité est une nécessité pour les entreprises et les professionnels comptables ainsi que pour façonner le paysage financier mondial, a-t-il ajouté.

## Les lauréats du concours de projets inter-collèges récompensés en présence du Président

**L**es lauréats du concours de projets inter-collèges organisé par la Fondation Omnicane ont été récompensés par des prix, en présence du Président de la République de Maurice, M. Prithvirajsing Roopun, et de son épouse, lors d'une cérémonie de remise des prix qui s'est tenue à l'Holiday Inn de Maurice, Mon Trésor.

Le Directeur Général d'Omnicane, M. Jacques M. d'Unieville ; le président du Media Trust, M. Chayman Surajbali ; lady Sarojini Jugnauth ; et d'autres personnalités étaient présentes.

Les gagnants sont : Sookdeo Bissoondoyal State College (1er prix) ; Queen Elizabeth College (2e prix) et Sir Abdool Raman Osman State College (3e prix).

Le concours était organisé par la Fondation Omnicane en collaboration avec le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur, des Sciences et de la Technologie et était ouvert aux élèves de 11e année (ex-Form V) et de 12e et 13e années (ex-Lower et Upper VI) de tous les collèges enregistrés de Maurice et de Rodrigues.

Le thème de cette édition était « Cette année, Maurice fête ses 55 ans d'indépendance et les médias mauriciens commémorent leurs 250 ans d'existence. Comment les médias locaux continueront-ils à remplir leur mission de gardien de la démocratie et de la liberté d'information à l'ère du numérique, dans le cadre du processus d'édification de la nation de la République de Maurice ?



Dans son discours, le président Roopun a souligné que les médias ont joué un rôle crucial dans le développement socio-économique du pays au cours des 250 dernières années. Les médias, a-t-il déclaré, sont les gardiens de la démocratie et constituent un acteur clé dans la diffusion de l'information auprès de la population et dans la sauvegarde de ses droits.

Il a insisté sur l'histoire des médias et de la presse locale tout en ajoutant qu'il y a eu de nombreuses évolutions dues à la technologie et à la numérisation au fil du temps. Les médias, a-t-il déclaré, doivent s'adapter aux nouvelles tendances et technologies et suivre le rythme des attentes de la jeunesse. La véracité, l'exactitude, l'équilibre et l'équité sont les éléments clés pour préserver la qualité de l'information et prendre des décisions éclairées, a-t-il déclaré.

Le Président a souligné l'importance de la liberté d'expression dans un pays démocratique et a souligné que ces droits sont souvent bafoués. Il a appelé les médias locaux à continuer d'apporter leur contribution à la promotion de la démocratie, à l'amélioration de la qualité de l'information.

mation, à la protection des droits des citoyens et au renforcement de l'unité, de la prospérité et de la stabilité politique.

Quant à M. d'Unieville, il a souligné que ce concours est organisé par l'Omnicane depuis plus de 50 ans et est devenu un élément important du calendrier des activités. Cette édition rend hommage à l'ensemble de la communauté médiatique pour sa présence à tous les événements marquants et pour la diffusion de l'information au public, a-t-il souligné. Le concours a permis aux jeunes de se réunir, de réfléchir, de réfléchir sur des questions pertinentes et d'actualité et de formuler des recommandations pour consolider la démocratie et promouvoir l'éducation de la nation, a-t-il ajouté.

M. Surajbali a pour sa part remercié la Fondation Omnicane d'avoir choisi un thème qui rend à juste titre un hommage aux médias et à la presse locale. Selon lui, les médias sont considérés comme la tribune du peuple et jouent un rôle central dans la promotion de la démocratie et des droits du peuple. Le gouvernement, a-t-il déclaré, s'intéresse vivement au bien-être des journalistes et le Media Trust offre des normes élevées de formation professionnelle aux journalistes en service, en mettant l'accent sur les normes éthiques, le professionnalisme, l'impartialité et l'exactitude.

## NOTICE FOR BUILDING & LAND USE PERMIT APPLICATION NOTICE FOR PERMISSION OF LAND USE

Take notice that Société Patmaz will apply to the District Council of Pamplemousses for a Building and Land Use Permit for a proposed refurbishment of existing ground floor building, addition at first floor and construction of 4 blocks of G+2 buildings for a proposed tourist residence and restaurant at coastal road, Trou aux Biches.

Any person feeling aggrieved by the proposal may lodge an objection in writing to the above named Council within 15 days as from the date of this publication

Date: 25/08/2023

## SALE BY LICITATION

Notice is hereby given that on the 17/08/2023 has been filed in the office of the Master and Registrar of the Supreme Court of Mauritius, the Memorandum of Charges containing the clauses and conditions by virtue of which shall take place before the Master's Court, situate at New Supreme Court Building, Edith Cavell Street, Port Louis, the Sale by Licitation prosecuted at the request of 1.- Mr Mohamud Ishmet PEERBOCUS, 2.- Bibi Swadeka MORABY, 3.- Kursheed MORABY, 4.- Bibi Mahazabine MORABY, 5.- Bibi Shellah Fardeemah Hawabee MORABY and 6.- Bibi Taslimah MORABY against 1.- Haffez Fareedabee PEERBOCUS, 2.- Bibi Nazma PEERBOCUS, and 3.- Heirs of late Mohammad Imrane PEERBOCUS also called Mohammad Imrane PEERBOCUS, namely:- (i) Mohammad Altaf Nawaz PEERBOCUS and (ii) Bibi Tahera Nushian PEERBOCUS 4.- Bibi Feerdose MORABY and 5.- Mohammad Naushadally Latiff MORABY of "A.C.H.A concrete house - Type J, of an extent of 445 square feet, built on a portion of land of an extent of two and half perches, being State Land Boulevard Pitot, situate in the district of Port Louis, place called Boulevard Pitot, Block E, Boulevard Hugon and the whole as more fully described in deed registered in Reg C 295/5041. The said land was leased by the Government of Mauritius to late Mr. Mohamad Raffic PEERBOCUS for a period of 40 years starting from 22/12/1984. All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said properties are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication, failing which they shall forfeit such right.

Under all legal reservation.

Dated at Port Louis, this 24/08/2023.

Me. M. I. DAUHOO  
Of Cathedrale Square, Port Louis.  
Attorney in Charge of the sale.

# Un des avocats de Donald Trump, impliqué dans l'affaire de Géorgie, s'est rendu

**J**ohn Eastman, l'avocat conservateur qui a soutenu un plan visant à maintenir Donald Trump au pouvoir, s'est rendu mardi aux autorités pour des accusations dans l'affaire de Géorgie, alléguant un complot illégal visant à annuler la défaite électorale de l'ancien président en 2020.

M. Eastman a été incarcéré à la prison du comté de Fulton et devrait être traduit en justice dans les semaines à venir dans cette vaste affaire de racket.

Il a été inculpé la semaine dernière aux côtés de Trump et de 17 autres personnes, accusées par la procureure de district Fani Willis d'avoir comploté pour renverser la volonté des électeurs géorgiens dans une tentative désespérée de maintenir Joe Biden hors de la Maison-Blanche. Il s'agit de la quatrième affaire pénale intentée contre l'ancien président républicain.

M. Trump, dont la caution a été fixée lundi à 200 000 dollars américains, a déclaré qu'il se rendrait jeudi aux autorités du comté de Fulton. Ses conditions de caution lui interdisent d'intimider les coaccusés, les témoins ou les victimes de l'affaire, y compris sur les réseaux sociaux. Il a l'habitude d'agresser les procureurs qui mènent les poursuites contre lui, y compris Mme Willis.

M. Eastman a déclaré dans un communiqué fourni par ses avocats qu'il se rendait mardi « à une accusation qui n'aurait jamais dû être déposée ». Il a critiqué l'acte d'accusation parce qu'il ciblait « les avocats pour leur défense zélée au nom de leurs clients » et a déclaré que chacun des 19 accusés avait le droit de s'appuyer sur les conseils d'avocats et sur les précédents juridiques du passé pour contester les résultats de l'élection.

Ancien doyen de la faculté de droit de l'Université Chapman en Californie du Sud, M. Eastman était un proche conseiller de M. Trump à l'approche de l'attaque du 6 janvier 2021 contre le Capitole américain par les partisans du président déterminés à empêcher la certification de la victoire électorale de M. Biden. Il a rédigé une note décrivant les mesures que le vice-président Mike Pence pourrait prendre pour arrêter le décompte des votes électoraux alors qu'il présidait la session conjointe du Congrès le

6 janvier afin de maintenir Trump au pouvoir.

Après les élections de 2020, M. Eastman et d'autres ont poussé à mettre en place une liste d'électeurs « suppléants » certifiant faussement que M. Trump avait gagné et ont tenté de faire pression sur M. Pence pour qu'il rejette ou tarde le décompte des votes électoraux légitimes pour Biden, un démocrate.

Le garant de la caution Scott Hall, accusé d'avoir participé à une violation de matériel électoral dans le comté rural de Coffee, en Géorgie, s'est également rendu à la prison du comté de Fulton mardi.

Deux autres accusés, l'ancien avocat du ministère de la Justice Jeffrey Clark et l'ancien président du Parti républicain de Géorgie David Shafer, ont déposé des documents visant à transférer l'affaire devant un tribunal fédéral. Mme Willis a déposé des documents auprès de la Cour supérieure du comté de Fulton, où l'acte d'accusation a été déposé, demandant une date de procès le 4 mars. Des manœuvres juridiques, telles que les tentatives de porter l'affaire devant la Cour fédérale, pourraient rendre difficile l'ouverture d'un procès aussi rapidement.

Les avocats de M. Clark ont fait valoir dans leur dossier judiciaire lundi qu'il était un haut fonctionnaire du ministère de la Justice et que les actions décrites dans l'acte d'accusation « sont directement liées à son travail au ministère de la Justice ainsi qu'avec l'ancien président des États-Unis ». Les avocats de M. Shafer ont fait valoir que sa conduite « découle directement de son service en tant que candidat à l'élection présidentielle », et que ses actions étaient, selon eux, « sous la direction du président et d'autres officiers fédéraux ».

L'ancien chef de cabinet de la Maison-Blanche, Mark Meadows, a présenté la semaine dernière des arguments similaires devant un tribunal fédéral, affirmant que ses actions avaient été prises au service de son rôle à la Maison-Blanche. Un juge a prévu une audience lundi dans cette affaire.

Les avocats de MM. Meadows et de Clark ont tous deux déposé des requêtes visant à empêcher leurs clients de devoir se



rendre à la prison du comté de Fulton avant la date limite de vendredi midi.

La requête de M. Clark visait à suspendre toute procédure devant la Cour supérieure du comté de Fulton tandis que la requête de M. Meadows demande au juge de décider immédiatement que son affaire soit portée devant la Cour fédérale ou de rendre une ordonnance interdisant à Mme Willis de l'arrêter avant l'audience de lundi. Le juge de district américain Steve Jones a donné au bureau de Mme Willis jusqu'à 15 heures mercredi pour répondre aux deux motions.

La requête de M. Clark visait à suspendre toute procédure devant la Cour supérieure du comté de Fulton tandis que la requête de M. Meadows demande au juge de décider immédiatement que son affaire soit portée devant la Cour fédérale ou de rendre une ordonnance interdisant à Mme Willis de l'arrêter avant l'audience de lundi. Le juge de district américain Steve Jones a donné au bureau de Mme Willis jusqu'à 15 heures mercredi pour répondre aux deux motions.

La requête de M. Meadows indique qu'avant de se tourner vers le tribunal, ses avocats ont demandé une prolongation, mais Mme Willis a rejeté cette demande. Vendredi, elle « déposerait des mandats d'arrêt dans le système », a-t-elle fait savoir par courriel.

M. Clark était un fervent partisan des fausses allégations de fraude électorale de Donald Trump et a présenté en décembre 2020 à ses collègues un projet de lettre poussant les responsables géorgiens à convoquer une session législative spéciale

sur les résultats des élections, selon un témoignage devant le comité de la Chambre des représentants américains qui a enquêté sur les émeutes au Capitole du 6 janvier. M. Clark voulait que la lettre soit envoyée, mais les supérieurs du ministère de la Justice ont refusé.

M. Shafer était l'un des 16 républicains de Géorgie à avoir signé un certificat déclarant faussement que M. Trump avait remporté l'élection présidentielle de 2020 dans l'État et se déclarant les électeurs « dûment élus et qualifiés », même si M. Biden avait remporté l'État et qu'une liste d'électeurs démocrates était certifiée.

M. Shafer était l'un des nombreux accusés dont les avocats ont négocié mardi le montant des cautions avec le bureau du procureur. Sa caution était fixée à 75 000 \$.

La caution a été fixée à 100 000 dollars pour Jenna Ellis, une avocate qui, selon les procureurs, a participé aux efforts visant à convaincre les législateurs de l'État de nommer illégalement des électeurs présidentiels.

La caution a été fixée à 50 000 \$ pour Michael Roman, un ancien assistant de la Maison Blanche qui a été directeur des opérations du jour des élections de Trump et a participé aux efforts visant à présenter un groupe de faux électeurs après les élections de 2020.

Robert Cheeley, un avocat accusé d'avoir aidé à organiser la fausse réunion des électeurs au Capitole de l'État en décembre 2020, puis d'avoir menti sur ce qu'il savait à un grand jury spécial, avait une caution fixée à 14 000 \$.

La caution a été fixée à 10 000 \$ pour Shawn Still, un autre faux électeur qui a été élu au Sénat de l'État de Géorgie en novembre 2022 et représente un district de la banlieue d'Atlanta. Cathy Latham, une autre fausse électrice qui est également accusée d'avoir participé à une violation du matériel électoral dans le comté de Coffee, avait une caution fixée à 75 000 \$.

Stephen Cliffford Lee, un pasteur qui, selon les procureurs, a travaillé avec d'autres pour faire pression sur un agent électoral du comté de Fulton, avait une caution fixée à 75 000 \$.

## Espagne : l'incendie de Tenerife «partiellement stabilisé», mais pas contrôlé

**Avec près de 15.000 hectares réduits en cendres, soit environ 7% de la superficie de l'île, cet incendie est le plus grand en Espagne depuis le début de l'année.**

**L**'incendie qui ravage depuis le 15 août l'île espagnole de Tenerife, dans le très touristique archipel des Canaries, est «stabilisé en majeure partie», mais pas encore sous contrôle, ont affirmé mercredi 23 août les autorités locales. Cet incendie «n'est pas encore contrôlé, loin de là, mais la plus grande partie est stabilisée», a déclaré le chef des services d'urgences de l'archipel, Manuel Miranda, lors d'une conférence de presse à Santa Cruz de Tenerife, la capitale de l'île.

Avec près de 15.000 hectares réduits en cendres, soit environ 7% de la superficie de l'île, cet incendie est le plus grand en Espagne depuis le début de l'année.

### «Bataille extrêmement difficile»

«Cela a été une bataille extrêmement difficile, que les services d'urgences, en ce moment, sont heureusement en train de gagner», a ajouté M. Miranda. Environ 300 pompiers et militaires, avec le renfort de 18 moyens aériens, sont à pied d'œuvre pour tenter de venir à bout de l'incendie, qui s'est déclaré dans la soirée du 15 août dans une zone montagneuse de cette île, l'une des sept de l'archipel des Canaries, situé au large des côtes nord-ouest de l'Afrique.



Le sinistre, qui s'étend désormais sur un périmètre d'environ 90 kilomètres, a entraîné, au plus fort de la catastrophe, l'évacuation de plus de 12.000 personnes, dont beaucoup ont déjà été autorisées à rentrer chez elles. Mercredi matin, 3109 personnes restaient évacuées, a précisé lors de la conférence de presse la cheffe de la Protection civile du gouvernement canarien, Montserrat Román.

### État de catastrophe naturelle

Lors d'une visite à Tenerife lundi, le Premier ministre Pedro Sánchez avait annoncé que l'état de catastrophe naturelle serait décreté sur les zones concernées, afin d'accélérer les mesures d'aide à la population. L'incendie s'est déclaré après qu'une vague de chaleur s'est abattue sur l'archipel, asséchant de nombreux endroits.

En 2022, 300.000 hectares ont été détruits par plus de 500 incendies en Espagne, un record en Europe, selon le Système européen d'Information sur les Feux de Forêt

(Effis). Depuis le début de l'année en cours, le pays comptabilise 340 incendies qui ont ravagé près de 80.000 hectares, selon la même source.

D'après les experts, les phénomènes météorologiques extrêmes se sont intensifiés récemment en raison du réchauffement climatique, responsable d'épisodes de canicule et de périodes de sécheresse plus fréquentes, plus longs et plus intenses. L'Espagne, qui connaît depuis dimanche sa quatrième canicule de l'été, se trouve en première ligne en Europe face au réchauffement climatique.

## NOTICE FOR BUILDING AND LAND USE PERMIT APPLICATION

Take notice that, TotalEnergies Marketing Mauritius Ltd will apply to the Municipal Council of Curepipe for a Building and Land Use Permit for a proposed renovation of an existing TotalEnergies service station with use of electric motors/engines; 4 dispensers each 3-phase 1.1kw rating. Retail sale of automotive fuel (filling station), gas seller, general retailer – foodstuff (excluding liquor) and non-foodstuff (foodstuff predominant), victualler, operation of car parks/paid parking and retail sale of newspapers at A10, Royal Road, Forest Side, Curepipe.

Any person feeling aggrieved by the proposal may lodge an objection in writing to the above-named Council within 15 days as from the date of this publication.

Date: 25/08/2023

## La sonde indienne Chandrayaan-3 s'est posée près du pôle Sud lunaire, une première historique

L'Inde est parvenue mercredi, à faire alunir sa fusée non-habituée. Un moment historique pour le pays le plus peuplé du monde qui rejoint le club très fermé de ceux ayant réussi un alunissage contrôlé, quatre ans après une tentative ratée.

**R**endez-vous avec l'Histoire. L'Inde a réussi, mercredi 23 août, à faire alunir sa fusée non-habituée Chandrayaan-3 sur le pôle Sud de la Lune. Cette deuxième tentative de la sorte en quatre ans fera date pour le pays le plus peuplé du monde, qui rejoint ainsi le club très fermé des nations ayant réussi un alunissage contrôlé.

L'alunissage de la fusée représente un "jour historique" pour le Premier ministre indien, Narendra Modi.

La fusée a atterri sur la Lune près du pôle Sud lunaire peu exploré, considéré comme une source potentielle d'eau et d'oxygène. Cette victoire du programme indien intervient quatre ans après un échec cuisant, l'équipe au sol ayant perdu le contact peu avant l'arrivée sur la Lune.

Développé par l'Organisation indienne pour la recherche spatiale (ISRO), Chandrayaan-3 comprend un module d'atterrissement baptisé Vikram, signifiant "vaillance" en sanskrit, et un robot mobile, appelé Pragyan ("sagesse" en sanskrit) pour explorer la surface de la Lune.

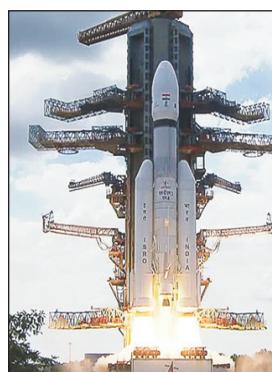
Cette mission se déroule quelques jours seulement après que Luna-25, la première sonde à être lancée par la Russie vers la Lune depuis 1976, s'y est écrasée.

### Six semaines de voyage

Chandrayaan-3, lancée il y a six semaines, a été plus lente à atteindre la Lune que les missions américaines habitées Apollo des années 1960 et 1970, qui y étaient parvenues en quelques jours.

La fusée indienne est, en effet, beaucoup moins puissante que la Saturn V, la fusée du programme lunaire américain Apollo. Elle a dû effectuer cinq ou six orbites elliptiques autour de la Terre pour gagner en vitesse, avant d'être envoyée sur une trajectoire lunaire d'une durée d'un mois.

Vikram s'est détaché de son module de propulsion la semaine dernière et transmet des images de la surface de la Lune depuis son entrée en orbite lunaire, le 5 août.



Selon l'ancien chef de l'espace indien, Kailasavadivoo Sivan, l'ISRO, l'agence spatiale indienne, a apporté des corrections à la suite de l'échec d'il y a quatre ans. Les scientifiques avaient alors perdu le contact avec le module lunaire quelques instants avant son alunissement.

### Un budget modeste

Le programme aérospatial indien est doté d'un budget relativement modeste, mais qui a été considérablement augmenté depuis sa première tentative de placer une sonde en orbite autour de la Lune, en 2008.

Cette mission indienne, d'un coût de 74,6 millions de dollars (66,5 millions d'euros), selon les médias, bien inférieur à celui des autres pays, témoigne d'une ingénierie spatiale frugale. Selon les experts du secteur, l'Inde parvient à maintenir des coûts bas en reproduisant et en adaptant la technologie spatiale existante à ses propres fins, notamment grâce à l'abondance d'ingénieurs hautement qualifiés bien moins payés que leurs confrères étrangers.

La précédente tentative d'alunissement en 2019, qui coïncidait avec le 50e anniversaire de la première sortie sur la Lune de l'Américain Neil Armstrong, avait coûté 140 millions de dollars (124 millions d'euros), soit près du double du coût de la mission actuelle.

Premier pays asiatique à placer un satellite en orbite autour de Mars en 2014, l'Inde devrait lancer une mission habitée de trois jours en orbite terrestre d'ici l'année prochaine.

Pour Kailasavadivoo Sivan, les efforts de l'Inde pour explorer le pôle Sud lunaire apporteraient une contribution "très, très importante" aux connaissances scientifiques.

Seuls la Russie, les États-Unis et la Chine avaient déjà réussi un atterrissage contrôlé sur la surface lunaire.

### SALE BY LICITATION

Notice is hereby given that on the 21st day of August 2023, has been filed in the office of the Master and Registrar of the Supreme Court of Mauritius, situate at New Supreme Court Building, Edith Cavell Street, Port Louis, the Memorandum of Charges containing the clauses and conditions by virtue of which shall take place before the Master's Court, the Sale by Licitation prosecuted at the request of 1.- Heirs Hassenjee DOMUN, namely: (i) Mrs Bibi Nasseema DOMUN, (ii) Mrs Farahnaz DOMUN, (iii) Mr. Mohammad Khizzar DOMUN, (iv) Mr. Ahmad Yousouf DOMUN, and (v) Mrs Tanezeela DOMUN; 2.- Heirs of late Mrs Badrunessa DOMUN; namely:- (i) Mr. Muhammad Afzal AUBAD, (ii) Mr. Muhammad Iqbal AUBAD, (iii). Purwin AUBAD, (iv) Mr. Ashraf AUBAD; 3.- Mrs Bibi Anifa DOMUN; 4.- Mrs Soolmahbee DOMUN, 5.- Mr. Abdool Gora DOMUN, 6.- Mrs Bibi Hafez DOMUN and 7.- Mrs Bibi Sahenaz DOMUN against 1.- Heirs of late Abdool Raifick DOMUN, namely:- (i) Mrs Bibi Moneza DOMUN, (ii) Mrs Raziana DOMUN (iii) Mrs Shamirah Banon DOMUN, (iv) Mr. Mohamad Adil Nawaz DOMUN (v) Mr. Muhammad Aarif DOMUN, (vi) Mr Muhammad Aasif DOMUN, 2.- Mr. Farook DOMUN and 3.- Mr. Rashid DOMUN of 1.- Une portion de terrain de la contenance de VINGT TROIS PERCHES (0A 23Ps), située au quartier de la Savanne, lieu dit Rivière des Anguilles et bornee comme suit:- d'un cote, par laRoute Publique sur vingt sept pieds; du second cote, par la propriété St Felix sur deux cent soixante cinq pieds; du troisième cote encore par la propriété St Felix et du quatrième cote par abandonnée au sieur Ahmad Domun. Le tout plus amplement décrit au titre transcript au Vol. 525/524. 2.- Une portion de terrain de la contenance de QUATRE VINGT DOUZE TOISES CARRES (distraite du solde d'un terrain de contenance originale de deux arpents), située au quartier des Plaines Wilhems, lieu dit Beau Sejour, Quatre Bornes, et bornee comme suit:- d'un cote, par le bord d'un chemin de quinze pieds de large, du second cote, par Beebee Issah Chady sur quarante neuf pieds et demi, du troisième cote, par Mr Jeewan, du quatrième cote, par la portion de terrain de la contenance de cinquante six toises carres. Le tout plus amplement décrit au titre transcript au Vol. 540/469. 3.- Une portion de terrain de la contenance de CINQUANTE ET UNE TOISES DEUX TIERS DE TOISE (51 2/3 Ts), située a Port Louis, plus précisement au 89, Rue Magon et bornee comme suit:- d'un cote, par le trottoir de la Rue Magon ou elle porte le No. 89 sur trente six pieds; du second cote, par la rue Ghoon ou elle porte le No. 1 sur cinquante pieds; du troisième cote, par L. Mau Choo, sur trente huit pieds et demi; et du dernier cote, par S. Allybaccus sur cinquante pieds. Le tout décrit au titre transcript au Vol. 817/67. BUILDINGS. The first and the second portions of land are waste. There exists on the third portion of land a one storeyed concrete building under slab provided with water and electricity supplies. All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said properties are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication, failing which they shall forfeit such right.

Under all legal reservation.

Dated at Port Louis, this 23rd day of August 2023.

Me. M. I. DAUHOO  
Of Cathedrale Square, Port Louis.  
Attorney in Charge of the sale.

Dated at Port Louis, this 22/08/2023

Me. M. I. DAUHOO  
Of Cathedrale Square, Port Louis.  
Attorney in Charge of the sale

### NOTICE UNDER SECTION 36(2) (c) OF THE COMPANIES ACT 2001

Notice is hereby given that the Registrar of Companies has approved the change of name of "Sequoia Capital India VI Ltd." to "Peak XV Partners VI Ltd" as evidenced by a certificate issued by the Registrar of Companies on 22nd August 2023 following the approval of its shareholder by way of special resolution on 14th July 2023 that the application for the change of name be made with the Registrar of Companies.

Dated this 23rd day of August 2023.

International Proximity  
Company Secretary

### SALE BY LEVY

Notice is hereby given that on Thursday the 28th day of September, 2023 at 1.30 p.m shall take place before the Master's Court (Courtroom No. 23, 2nd Floor), Supreme Court, Cnr Edith Cavell & Desroches Streets, Port Louis, the SALE BY LEVY of:-

**DESCRIPTION OF PROPERTY: DESIGNATION:** A portion of land situate in the District of Flacq, place called Riviere Seche of the extent of half arpent (½ A) according to title deed transcribed in Volume 272/487, found after survey to be of an extent of one thousand nine hundred and twenty square meters (1920.00 m<sup>2</sup>) is bounded as follows:- On one side by Ghurburun Street upon twenty six metres forty centimetres (26.40m); On the second side by heirs R. Gooljar upon seventy three metres and forty centimetres (73.40 m); On the third side by Aneerood Jugurnath upon twenty six metres forty centimetres (26.40 m); On the fourth and last side, by Dassy Ghurburun, upon seventy three metres and forty centimetres (73.40 m). Together with all that exist thereon and all that may depend or form part thereof without any exception or reservation whatsoever and the whole morefully described in deed transcribed in Volume TV3723/7 and PIN No.1407010250 and in the Memorandum of Charges filed in the above matter. **The said sale is prosecuted at the request of DEVELOPMENT BANK OF MAURITIUS LTD against 1.- Mrs Marie Florise Gladys TRAVETTY (born ADELE), the lawful wife of Mr. Jean Jocelyn TRAVETTY of Happy Village, Fuel; 2.- Mr Louis Jacques Désirée Laval ADELE of Ghurburun Lane, Clemencia; 3.- Mr. Josée Florent ADELE of Ghurburun Lane, Clemencia; 4.- Mrs Marie Claudine BEELONTALLY born ADELE of Bel Air; 5.- Mrs Marie Ayeline RENEL born ADELE of Ghurburun Lane, Clemencia - all heirs and successors of late Mr Michel Orange ADELE.** All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication failing which they shall forfeit such right.

Under all legal reservations,  
Dated at Port Louis, this 23rd day of August, 2023.

Me. R. BUCKTOWNSING SA  
Orison Legal  
Level 2, Hennessy Court, Cr. Pope Hennessy and Suffren Streets, Port Louis.

ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE

### SALE BY LEVY

Notice is hereby given that on Thursday the 19th day of October 2023 at 1.30 p.m shall take place before the Master's Bar, situated at New Supreme Court Building, Edith Cavell Street, Port Louis, the Sale By Levy, prosecuted at the request of **MauBank Ltd against 1. Mr. Raj Kumar RAMGUTTY and 2. Mrs. Nandini RAMGUTTY, born BEERBOL** of the following property:- Une portion de terrain de la contenance de DEUX CENT QUATRE VINGT QUATRE METRES CARRES (284.00 m<sup>2</sup>), étant le lot no 5, située au quartier de Pamplemousses, lieu dit Calebasses, et bornée d'après d'après le proces verbal de Monsieur Kritanand BALAGHEE, arpenteur jure, en date du 21/12/2004, enregistre au Reg. L S 54/3918, comme suit: Du premier coté, par le Lot No. 4, devant revenir a Dayanund Ramgutty sur onze metres soixante six centimètres (11.66m). Du second coté, par Hurrypersad Seenarine, sur vingt trois metres et quatre vingt cinq centimètres (23.85m). Du troisième coté, partie par Danraz Ramgutty et partie par un chemin de sortie de trois metres et cinq centimètres (3.05m) de large sur vingt cinq metres et dix huit centimètres (25.18m). Ensemble tout ce qui peut en dépendre ou faire partie sans aucune exception ni réserve. It is expressly agreed between the parties that any building/s, addition/s, renovation/s construction/s etc., which may be put up on the above described portion of land will be covered and burdened by the present fixed charge.

**STATEMENT OF OWNERSHIP - Mr. & Mrs. Raj Kumar RAMGUTTY** are the owners of the above described portion of land as evidenced by deed drawn up by Me. Joseph Marcel JOSON, a notary public, dated 17/02/2005, duly registered and transcribed on 21/02/2005 in **TV 5767/37, and bearing PIN No. 1202020038**. There exists thereon a single storey concrete residential building under reinforced concrete slab roof, provided with electricity and water. All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication, failing which they shall forfeit such right.

Under all legal reservation.  
Dated at Port Louis, this 18/08/2023.  
Me. Preetam CHUTTOO  
of 9th Floor, Astor Court, Block B, Georges Guibert Street, Port Louis.  
ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE

## NOTICE UNDER SECTION 36(2) (c) OF THE COMPANIES ACT 2001

Notice is hereby given that the Registrar of Companies has approved the change of name of "Sequoia Capital India Growth Fund I Ltd." to "Peak XV Partners Growth Fund I Ltd" as evidenced by a certificate issued by the Registrar of Companies on 22nd August 2023 following the approval of its shareholder by way of special resolution on 14th July 2023 that the application for the change of name be made with the Registrar of Companies.

Dated this 23rd day of August 2023.

International Proximity  
Company Secretary

## SALE BY LEVY

Notice is hereby given that on **Thursday the 05th day of October 2023 at 1.30 p.m.** shall take place before the Master's Bar, situated at New Supreme Court Building, Edith Cavell Street, Port Louis, the Sale By Levy, prosecuted at the request of MauBank Ltd against Mr. Parvin PUNJABI and Mrs. Sunita Heman PUNJABI of the following property:- Une portion de terrain située au quartier des Plaines Wilhems, lieudit Curepipe (23 A, rue Pope Hennessy, Curepipe, d'après le Cadastre de la Municipalité de Curepipe), de la contenance de **VINGT DEUX PERCHES ET QUART (22 P ¼ ) soit NEUF CENT TRENTE NEUF DECIMAL QUATORZE METRES CAREES (939.14m<sup>2</sup>)**, et bornée tant d'après le titre de propriété que d'après un procès verbal d'arpentage, avec plan figuratif, dressé par Monsieur Emmanuel TYACK, arpenteur juré, le 06/08/1957, enregistré au Reg. A 336/2094, comme suit:- Du premier côté, par le rue Pope Hennessy, sur soixante dix pieds. Des second et troisième côtés, par le surplus du vendeur, sur cent trente neuf pieds et cinquante sept pieds six pouces respectivement. Du quatrième côté, par Mesdemoiselles M & L. GIRAUD, sur cent trente neuf pieds. La mesure employée est le pied français. Together with all building existing on the said portion of land or any building which may be erected thereafter and all the appurtenances and dependencies thereof generally whatsoever without any exception or reserve.

**STATEMENT OF OWNERSHIP - Mr. and Mrs. Pravin PUNJABI** are owners of the abovedescribed property as evidenced by deed drawn up by Mr. Bertrand Marie Joseph MAIGROT, a notary public, dated the 31/05/2001, duly registered and transcribed on the 11/06/2001 in TV 4656/22 and inscribed on the same day in IV 2300/150 and bearing PIN No. 174274004. There exists on the said portion of land a storeyed building under slabs, provided with water and electricity supplies. All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication, failing which they shall forfeit such right.

Dated at Port Louis, this 18/08/2023.

Me. Preetam CHUTTOO

of 9th Floor, Astor Court, Block B, Georges Guibert Street, Port Louis.

ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE

## SALE BY LEVY

Notice is hereby given that on **Thursday the 05th day of October 2023 at 1.30 p.m.** shall take place before the Master's Bar, situated at the New Supreme Court Building, Edith Cavell Street, Port Louis, the Sale By Levy, prosecuted at the request of Development Bank of Mauritius Ltd against 1.- Mr. Chandradutt SEENAUTH and 2.- Mrs. Brinda SEENAUTH of the following property:- **DESCRIPTION OF PROPERTY** - Une portion de terrain de la contenance de **DEUX MILLE DEUX CENT CINQUANTE DEUX METRES CARRES ET QUATRE VINGT DIX SEPT CENTIEMES (2,252.97 m<sup>2</sup>)**, situee au quartier de Moka, lieu dit Bois Cheri et bornee d'après un proces verbal de rapport dressé par Mons. Zahur Ahmad Khuram Beegun, arpenteur jure le 24/05/2000, enregistre au Reg. LS 39/5634, comme suit:- Du premier cote, par Chandan Seenauth, ainsi que la largeur d'un chemin de sortie de deux metres quarante trois centimètres (2.43m) de large sur dix huit metres et quatre vingt dix neuf centimètres (18.99m). Du deuxième cote par le terrain de Kistnah Solomon, sur cent trente neuf metres et cinquante centimètres (139.50m). Du troisième cote par un chemin commun de trois metres cinq centimètres (3.05m), et une reserve d'un metre et cinquante centimètres (1.50m) sur seize metres quatre vingt huit centimètres (16.88m). Du quatrième et dernier cote, partie par le terrain de M Parsooram Seenauth et Jayendrasing Seenauth et Nundall Seenauth, sur cent trente deux mètres et cinquante centimètres (132.50m). Together with building existing thereon and all that may depend or form part thereof without any exception or reservation whatsoever. **The portion of land of the extent of 2,252.97 m<sup>2</sup> bears PIN No. 1808030131.**

**STATEMENT OF OWNERSHIP** - Mr. & Mrs. Chandradutt SEENAUTH are owners of the above property as follows:- Suivant contrat recu par Maître Freddy Audibert, ancien Notaire le 02/05/1958 enregistré au **Reg C234/497 et transcrit au TV. 751/173**, Monsieur Indur Seenath a vendu a Monsieur Jagarnath Seenath (pendant son mariage avec Madame Dhanna Kulloo aussi appelee Dhanon Kulloo et qui fut célébrée le 09/02/1954 sous le régime de la communauté à défaut de contrat de mariage ayant précédé leur dit union) une portion de terrain située au quartier de Moka distrait des terrains Carnet et Bancillion de la contenance de **CINQUANTE UNE PERCHES (51 Ps)**. Que la dite Dame Dhanon Kulloo appelle Dhanan Kulloo, qui était mariée civilement à Monsieur Jagarnath Seenath, aussi appelée Jagarnath Seenath, le 09/02/1954 sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage ayant précédé leur union célébrée et depuis décédée intestat à l'Hôpital Dr Jeetoo le 29/01/1990 ne laissant aucun enfant naturel reconnu ni aucun descendant d'enfant légitime, naturel reconnu des dits descendants légitimes ou naturel reconnu mais laissant pour seul habiles à recueillir sa succession (i) ses cinq enfants légitimes nommés: (a) Champowtee Seenauth épouse de Monsieur Deokee Beeharry, (b) Magun Seenauth, (c) Chandradutt Seenauth (d) Chandun Seenauth et (e) Damianee Seenauth épouse de Monsieur Deosaran Rambacosse et (2) Son époux survivant le dit Monsieur Jagarnath Seenath d'avec lequel elle n'était ni divorcée ni séparée judiciairement "A MENSA & THORO" sauf toutefois un droit d'usufruit revenant à ce dernier conformément à l'article 768 de Code Civil en vigueur en cette île. Ces qualités hereditaires sus énoncées résultent tant de la déclaration des parties que d'un affidavit jure devant le "Chief Registrar" de la Cour Suprême de cette île le 20/05/1990 dument enregistré et transcrit au **TV 2034/83**. Le dit Mons. Jagarnath Seenath aussi appellé Jagarnath Seenath était marié civilement à la dite Dame Dhanan Kulloo aussi appellé Dhanon Kulloo cette dernière l'ayant précédée ainsi qu'on la vue plus haut le 09/02/1954 sous le régime légal de communauté à défaut de contrat de mariage ayant précédé leur dit union et depuis décédée intestate et non remariée le 25/02/1996 ne laissant aucun enfant naturel reconnu ni aucun descendant légitime ou naturel reconnu enfant légitime ou naturel reconnu précédent aucun enfant adoptif, ni aucun descendant légitime ou naturel d'enfant légitime ou naturel reconnu, mais laissant pour seul habile à recueillir sa succession ses cinq enfants légitimes nommés: (a) Champowtee Seenauth épouse de Monsieur Deokee Beeharry, (b) Magun Seenauth, (c) Chandradutt Seenauth, (d) Chandun Seenauth, et (e) Damianee Seenauth épouse de Monsieur Deosaran Rambacosse. Ces qualités hereditaires sus énoncées résultent tant de la déclaration des parties que d'un affidavit affirme solennellement devant le "Chief Registrar" de la Cour Suprême de cette île le 22/05/1996 dument enregistré et transcrit au **TV. 3378/63**. Que suivant déclaration faite devant son Honneur A. R. Hamuth "Acting Deputy Master & Registrar" de la Cour Suprême de cette île, et suivant son procès verbal en date du 03/07/1996 annexé à un contrat contenant vente par Monsieur Chandradutt Seenauth à Monsieur Chandun Seenauth, dressé par Me Jean Franco Christian, notaire le 04/11/1999, enregistré et transcrit au **TV. 4239/16**, il appert que (i) Madame Champowtee Seenauth épouse de Monsieur Deokee Beeharry (ii) Monsieur Magun Seenauth et (iii) Madame Damianee Seenauth, épouse de Monsieur Deosaran Rambacosse, ont renoncé purement et simplement à tous leurs droits et part leur revenant dans la succession de (1) leur père Monsieur Jagarnath Seenauth décédé le 25/02/1996 et (2) leur mère Madame Dhanon Kulloo décédée le 29/01/1990. Ce qui fait que les dits Messieurs Chandradutt Seenauth et Chandun Seenauth sont aujourd'hui les seuls ayant droits des successions confondues de leur père et mère Monsieur et Madame Jagarnath Seenauth décédés ainsi qu'on l'a vu plus haut et ce dans la proportion de moitié indivise en toute propriété pour chacun d'eux. Et suivant contrat rédigé par Me Joseph Marcel Joson, Notaire, en date des 25/05/2000 et 27/10/2000, enregistré et transcrit au **TV. 4510/13**, Monsieur Chandun Seenauth a vendu à Monsieur Chandradutt Seenauth (pendant le cours de la communauté légale de biens existant entre son épouse, Madame Brinda Ramdoyal et lui-même) tous les droits indivis généralement quelconques lui appartenant et s'élevant à une moitié indivise en toute propriété (les autres droits indivis s'élevant à l'autre moitié en toute propriété étant déjà la propriété de Monsieur Chandradutt Seenauth) dans une portion de terrain de la contenance de deux mille deux cent cinquante deux mètres carrés et quatre vingt dix six centimètres (2,252.97 m<sup>2</sup>) située au quartier de Moka lieu dit Bois Cheri. All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication failing which they shall forfeit such rights.

Under all legal reservations

Dated at Port Louis, this 18/08/2023.

Me. Preetam CHUTTOO

of 9th Floor, Astor Court, Block B, Georges Guibert Street, Port Louis

ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE

## FOLLE ENCHERE

NOTICE is hereby given that on **Thursday the 21/09/2023 at 1.30 p.m.** a portion of land of an extent of 217 Toises or 823.7m<sup>2</sup>, situate in the district of Plaines Wilhems, place called Rose Hill together with two concrete buildings thereon, as morefully described in the Memorandum of Charges filed in the matter - Levy MOC 93/2000 - Sale No. 158/2003, sold by levy at the request of SBM Bank (Mauritius) Ltd (formerly known as STATE BANK OF MAURITIUS LTD) against Roshan RAMKALOAN and purchased by Mr. Khilesh RAMKALOAN and Mr. Eshwant Rai RAMKALOAN on 21/07/2016 for the sum of Rs. 4,650,000.- will be RESOLD by way of FOLLE ENCHERE at the request of DEVELOPMENT BANK OF MAURITIUS LTD.

Her Honour the Master and Registrar has now fixed **Thursday the 21/09/2023 at 1.30 p.m.** for the resale of the said property, by way of FOLLE ENCHERE.

Under all legal reservations.

Dated at Port Louis, this 23rd day of August, 2023

Me. R. Bucktownsing SA

Orison Legal

Level 2, Hennessy Court, Cnr. Pope Hennessy and Suffren Streets, Port Louis.

Attorney in charge of the sale

## SALE BY LEVY

Notice is hereby given that on Thursday the 18th day of January, 2024 at 1.30 p.m. shall take place before the Master's Court, (Courtroom No. 23), 2nd Floor , Supreme Court (New Supreme Court Building) situate at Cnr Edith Cavell & Desroches Streets, Port Louis, the Sale by levy of: « Une portion de terrain de la contenance de **DEUX CENT SOIXANTE TROIS ET QUATRE VINGT SEPT CENTIEMES METRES CARRES (263.87 M<sup>2</sup>)** étant la portion No. 1 située au quartier de la Rivière du Rempart lieudit Réunion Maurel Petit Raffray et bornée d'après un rapport d'arpentage avec plan figuratif dressé par Sureshing Beehuspoteea Arpenteur Jure en date à la clôture du 25/11/2004 enregistré au Reg L S 54/3511 comme suit: - **(PIN NUMBER 1307130104)** D'un côté par l'axe d'un chemin commun et mitoyen de **TROIS METRES QUATRE VINGT DIX CENTIMETRES (3.90 M)** des réserves d'**UN METRE CINQUANTE CENTIMETRES (1.50 M)** de large entre sur **QUATORZE METRES QUARANTE CENTIMETRES (14.40 M)** Du second côté, par Monsieur Dhamendra Logogun, sur **DIX HUIT METRES CINQUANTE CINQ CENTIMETRES (18.55 M)** Du troisième côté, par Monsieur Soorojall Bholah, sur **QUATORZE METRES QUARANTE CENTIMETRES (14.40 M)** Du quatrième côté, par la portion No. 2, sur **DIX HUIT METRES QUARANTE CENTIMETRES (18.40 M)** Together with all the appurtenances and dependencies thereon existing and generally all that may depend therefrom or form part thereof without any exception or reservation. The whole as morefully described in title deed duly registered on the 14/12/2005 and transcribed in Vol. TV 6024/31. **STATEMENT OF OWNERSHIP**:- In virtue of a deed drawn up by and before Mr Notary Jean Maxime CROUCHE on the 30/11/2005 and duly registered on the 14/12/2005 and transcribed in Vol. TV 6024/31, Mr Ganeshwar BHOLAH and Mrs Madhuree BHOLAH (born MEETUN) acquired the above described portion of land from Mr Arvinsingh BHOLAH. **BUILDINGS AND/OR PLANTATIONS**: **Location** :- The site is located at Reunion Maurel, Petit Raffray, Rivière du Rempart, in an area developed mainly with residential properties. The site is found along Sea View Lane at about 188 metres north east from its intersection with Union Road (B121), itself found approximately 305 metres north west from its intersection with Mon Choisy – Cap Malheureux Road (B13). **Site Description** :- The site being Lot No.1 of the parcelling, is owned by 'Mr and Mrs Ganeshwar Bholah' and has an extent of 263.87 square metres (PIN 130713014) as more fully described in a title deed registered and transcribed in Volume 6024 No 31 and as shown in a survey report drawn by Mr Sureshing Beehuspoteea, land surveyor, on 25 November 2004 registered in Reg: LS 54 No 3511. The site has an even topography and is regular in shape with a road frontage of 14.40 metres to Sea View Lane and a maximum depth of 18.55 metres. Services are connected to the site. **Building Description** :- Residential Building A double storey residential building stands on the site. It is made of reinforced concrete framed structures and concrete block walls under reinforced concrete slab roofs. It is fitted with aluminium glazed openings. Flooring is made of cement screed laid with linoleum. The ground floor comprises a terrace, a garage, a living/dining room, a kitchen, a bedroom and a prayer room. The first floor accommodates three bedrooms and a common wc/bathroom. Access to the first floor is provided by an internal staircase. The building has a gross external area of approximately 201 square metres. The site is partly enclosed within concrete block walls.

Together with all that may depend or form part thereof without any exception or reservation and the whole morefully described in the Memorandum of Charges filed in the above matter.

The sale is prosecuted at the request of BANK ONE LIMITED against Mr Ganeshwar BHOLAH and his lawful wife Mrs Madhuree BHOLAH (born MEETUN).

All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication failing which they shall forfeit such rights.

Under all legal reservations.

Dated at Port Louis, this 22nd day of August, 2023.

Thierry Koenig SA

ENSAfrica (Mauritius)

of 18, Edith Cavell Street, Port Louis

Attorney in charge of the sale

## SALE BY LICITATION

Notice is hereby given that on **Thursday the 14th day of September at 13.30 hrs**, shall take place before the Master's Bar, Master & Registrar, Supreme Court, situate at 2nd Floor, New Supreme Court Building, Edith Cavell Street, Port Louis, the Sale by Licitation of the hereunder described immoveable property viz:- A portion of land of the extent of **162.30m<sup>2</sup>** being Lot No 20 (Serial Lot L04) situated at Chebel "Residences Les Chebecs II" in the district of Plaines Wilhems, as evidenced by title deed bearing TV 201709/000770 and which is bounded as follows:- *Towards the North East, by surplus of State Land (Lot No L05), on 19m14; Towards the South East, by road reserves 1m50 wide, along a road 5m00 wide, on 8m50; Towards the South West, by surplus of State Land (Lot No L03), on 19m16; Towards the North West, by a service lane, on 8m50;* There exists one residential building made of concrete on the said plot of land and all that depends or forms part thereof without any exceptions or reservations whatsoever, the whole morefully described in the said Memorandum of Charges. **The said Sale is prosecuted at the request of Jean Laurent Wesley LAFONTAINE against Marie Daniella JOLY.** All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication, failing which they shall be debarred from such rights.

Under all legal reservations

Dated at Port Louis, this 21st day of August 2023.

**Me. Pazany Thandarayan**

**Of 2<sup>nd</sup> Floor, Chancery House, Lislet Geoffroy Street, Port Louis.  
ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE**

## SALE BY LEVY

Notice is hereby given that on Thursday the 23rd day of November, 2023 at 1.30 p.m. shall take place before the Master's Court, (*Courtroom No. 23*), 2nd Floor, Supreme Court (New Supreme Court Building) situate at Cnr Edith Cavell & Desroches Streets, Port Louis, the Sale by levy of: « Une portion de terrain de la contenance de QUATRE CENT SOIXANTE QUATRE ET QUARANTE DEUX CENTIEMES METRES CARRES (464.42 M<sup>2</sup>), située au quartier de La Savanne lieudit Rivière du Poste (Joli Bois) est bornée d'après un procès-verbal de rapport avec plan figuratif y joint dressé par Monsieur Louis Maurice Dumazel, ancien arpenteur jure, le 23/01/1987, enregistré au Registre LS 24/996, comme suit :-(PIN NUMBER : 1517020112) D'un cote, par le lot No 2, sur TREIZE METRES ET SOIXANTE DOUZE CENTIMETRES (13.72 M) ou QUARANTE CINQ PIEDS ; Du deuxième cote, par R Dursun une sortie de DIX PIEDS entre sur TRENTE QUATRE METRES et VINGT NEUF VINGT NEUF CENTIMETRES (34.29 M) ou CENT DOUZE PIEDS SIX POUCE ; Du troisième cote, par le surplus du vendeur, sur QUATORZE METRES ET QUARANTE SEPT CENTIMETRES (14.47 M) ou QUARANTE SEPT PIEDS SIX POUCE ; Et du quatrième cote, par C. Luchoo, sur TRENTE CINQ METRES ET CINQUANTE ET UN CENTIMETRE (35.51 M) ou CENT SEIZE PIEDS SIX POUCE ; La mesure est le Pied Anglais et le Metre. Ensemble un bâtiment à étage en blocs de ciment sous dalle se composant au rez de chaussée de deux chambres à coucher, d'une cuisine, d'une salle de bains et d'un W.C et au premier étage de trois chambres à coucher, d'un salon, d'une chambre de prière y existant ainsi que des installations faites pour une prise d'eau en location et de la lumière électrique y attachées et généralement tout ce qui peut en dépendre ou en faire partie sans aucune exception ni réserve et sans une plus ample désignation les acquéreurs déclarant bien connaître l'objet de leur acquisition pour l'avoir vu et visité et en être satisfaits. Le tout plus amplement décrit au titre en date du 17/01/2013 et 22/01/2013, enregistre et transcrit le 25/01/2013 au Volume TV 8781/60. **BUILDINGS AND/OR PLANTATIONS:** Location: The property is found along Avenue des Jacarandas, about 610 metres south-west of its junction with Black Rock Road, which is at an approximate distance of 889 south-west of its junction with Black River Road (A3). Site Description: The site has an area of 493.33 square metres which originally formed part of a greater plot of an extent of 1888.69 square metres, as described in the title deed registered and transcribed at Volume TV 5673 No.45 on 1st November 2004, and a Memorandum of Survey drawn by Mr. Eric Doger de Speville, Sworn Land Surveyor on 22nd June 2004 and registered at Reg LS 52 No 5057. The site has an irregular shape and an upward sloping topography with a frontage of 9.84 metres to a 3.45 metres wide untarred vehicular access which gives access to Avenue des Jacarandas, and maximum depth of 32.99 metres to its eastern boundaries. It is bounded by stone wall to its frontage equipped with chain link fencing and concrete block walls to its other sides and is accessed through a timber and metal gate. All services are already connected to the site. The site is landscaped to a good standard with decorative plants and mature trees. The property also enjoys a pool and a bar area. Building Description: The site is improved with several buildings and structures as follows: House A two-storey building of approximately 16 years stands over the site. It is made of reinforced concrete frames and structures, concrete block walls, and reinforced concrete slab roof. The elevations are fitted with aluminium frames and glazed openings and the floors are finished with waxed concrete and slate. The building accommodates at ground floor an open plan living & dining room, a fitted kitchen, a TV room, a laundry/store, a covered terrace and W.C & lavatory facilities. External facilities include a pool, a store and an external laundry. The first floor provides a master bedroom equipped with en-suite facilities, two bedrooms, and W.C & bathroom facilities. As per the measurements on site, building provides an approximate gross covered area of 170 square metres. The building is in good condition of repairs and maintenance. Outhouse An Outhouse also stands on the rear part of the site. Of approximately 4 years, it is made of recycled containers, concrete, and concrete and aluminium roof equipped with false ceiling. Its elevations are fitted with aluminium framed and glazed openings equipped with burglar bars. The outhouse enjoys a separate access. It provides a kitchen, two bedrooms, a covered terrace, a lavatory, and W.C & bathroom facilities. As per our measurements on site, the structure provides an approximate gross covered area of 35 square metres and approximately 20 metres of open covered areas under pre-painted galvanised steel sheets and timber structure. Kiosk The property also accommodates a kiosk of approximately 3 years. It is made of demolition rocks under pre-painted galvanised steel sheets and timber structures. It is an open area, and its floor is finished with concrete bricks. As per measurements on site, the kiosk provides a gross covered area of 20 square metres. The whole morefully described in the Memorandum of Charges filed in the above matter.

Together with all that may depend or form part thereof without any exception or reservation and the whole morefully described in the Memorandum of Charges filed in the above matter.

The sale is prosecuted at the request of SWAN LIFE LTD formerly known as the Anglo Mauritius Assurance Society Ltd against Mr. Mohummud Siddick CHADY and his lawful wife Mrs. Hannah Bibi CHADY (BORN OOZEER).

All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication failing which they shall forfeit such rights.

Under all legal reservations.

Dated at Port Louis, this 22nd day of August, 2023.

Thierry Koenig SA  
ENSAfrica (Mauritius)  
Of 18, Edith Cavell Street, Port Louis  
Attorney in charge of the sale

## NOTICE UNDER SECTION 311 (2) OF THE COMPANIES ACT 2001

Notice is hereby given that ESSJAY CO. LTD., a Domestic Company, having its registered office at Goodlands Commercial Centre, Royal Road, Goodlands, proposes to make an application to the Registrar of Companies to be removed from the register of companies under Section 309(1) (d) of the Companies Act 2001.

Notice is hereby also given that the Company has ceased to carry on business, has discharged in full its liabilities to all its known creditors, and has distributed its surplus assets in accordance with its constitution and the Companies Act 2001.

Any objection to the removal of the Company under Section 312 of the Companies Act 2001 is to be made in writing to the Registrar of Companies not later than 28 days after the date of the notice.

From date of this issue of publication.

Director

## SALE BY LEVY

Notice is hereby given that on Thursday the 18th day of January, 2024 at 1.30 p.m. shall take place before the Master's Court, (*Courtroom No. 23*), 2nd Floor, Supreme Court (New Supreme Court Building) situate at Cnr Edith Cavell & Desroches Streets, Port Louis, the Sale by levy of: « Une portion de terrain de la contenance de QUATRE CENT SOIXANTE QUATRE ET QUARANTE DEUX CENTIEMES METRES CARRES (464.42 M<sup>2</sup>), située au quartier de La Savanne lieudit Rivière du Poste (Joli Bois) est bornée d'après un procès-verbal de rapport avec plan figuratif y joint dressé par Monsieur Louis Maurice Dumazel, ancien arpenteur jure, le 23/01/1987, enregistré au Registre LS 24/996, comme suit :-(PIN NUMBER : 1517020112) D'un cote, par le lot No 2, sur TREIZE METRES ET SOIXANTE DOUZE CENTIMETRES (13.72 M) ou QUARANTE CINQ PIEDS ; Du deuxième cote, par R Dursun une sortie de DIX PIEDS entre sur TRENTE QUATRE METRES et VINGT NEUF VINGT NEUF CENTIMETRES (34.29 M) ou CENT DOUZE PIEDS SIX POUCE ; Du troisième cote, par le surplus du vendeur, sur QUATORZE METRES ET QUARANTE SEPT CENTIMETRES (14.47 M) ou QUARANTE SEPT PIEDS SIX POUCE ; Et du quatrième cote, par C. Luchoo, sur TRENTE CINQ METRES ET CINQUANTE ET UN CENTIMETRE (35.51 M) ou CENT SEIZE PIEDS SIX POUCE ; La mesure est le Pied Anglais et le Metre. Ensemble un bâtiment à étage en blocs de ciment sous dalle se composant au rez de chaussée de deux chambres à coucher, d'une cuisine, d'une salle de bains et d'un W.C et au premier étage de trois chambres à coucher, d'un salon, d'une chambre de prière y existant ainsi que des installations faites pour une prise d'eau en location et de la lumière électrique y attachées et généralement tout ce qui peut en dépendre ou en faire partie sans aucune exception ni réserve et sans une plus ample désignation les acquéreurs déclarant bien connaître l'objet de leur acquisition pour l'avoir vu et visité et en être satisfaits. Le tout plus amplement décrit au titre en date du 17/01/2013 et 22/01/2013, enregistre et transcrit le 25/01/2013 au Volume TV 8781/60. **BUILDINGS AND/OR PLANTATIONS:** Location: The property is found along Avenue des Jacarandas, about 610 metres south-west of its junction with Black Rock Road, which is at an approximate distance of 889 south-west of its junction with Black River Road (A3). Site Description: The site has an area of 493.33 square metres which originally formed part of a greater plot of an extent of 1888.69 square metres, as described in the title deed registered and transcribed at Volume TV 5673 No.45 on 1st November 2004, and a Memorandum of Survey drawn by Mr. Eric Doger de Speville, Sworn Land Surveyor on 22nd June 2004 and registered at Reg LS 52 No 5057. The site has an irregular shape and an upward sloping topography with a frontage of 9.84 metres to a 3.45 metres wide untarred vehicular access which gives access to Avenue des Jacarandas, and maximum depth of 32.99 metres to its eastern boundaries. It is bounded by stone wall to its frontage equipped with chain link fencing and concrete block walls to its other sides and is accessed through a timber and metal gate. All services are already connected to the site. The site is landscaped to a good standard with decorative plants and mature trees. The property also enjoys a pool and a bar area. Building Description: The site is improved with several buildings and structures as follows: House A two-storey building of approximately 16 years stands over the site. It is made of reinforced concrete frames and structures, concrete block walls, and reinforced concrete slab roof. The elevations are fitted with aluminium frames and glazed openings and the floors are finished with waxed concrete and slate. The building accommodates at ground floor an open plan living & dining room, a fitted kitchen, a TV room, a laundry/store, a covered terrace and W.C & lavatory facilities. External facilities include a pool, a store and an external laundry. The first floor provides a master bedroom equipped with en-suite facilities, two bedrooms, and W.C & bathroom facilities. As per the measurements on site, building provides an approximate gross covered area of 170 square metres. The building is in good condition of repairs and maintenance. Outhouse An Outhouse also stands on the rear part of the site. Of approximately 4 years, it is made of recycled containers, concrete, and concrete and aluminium roof equipped with false ceiling. Its elevations are fitted with aluminium framed and glazed openings equipped with burglar bars. The outhouse enjoys a separate access. It provides a kitchen, two bedrooms, a covered terrace, a lavatory, and W.C & bathroom facilities. As per our measurements on site, the structure provides an approximate gross covered area of 35 square metres and approximately 20 metres of open covered areas under pre-painted galvanised steel sheets and timber structure. Kiosk The property also accommodates a kiosk of approximately 3 years. It is made of demolition rocks under pre-painted galvanised steel sheets and timber structures. It is an open area, and its floor is finished with concrete bricks. As per measurements on site, the kiosk provides a gross covered area of 20 square metres. The whole morefully described in the Memorandum of Charges filed in the above matter.

Together with all that may depend or form part thereof without any exception or reservation and the whole morefully described in the Memorandum of Charges filed in the above matter.

The sale is prosecuted at the request of SWAN LIFE LTD formerly known as the Anglo Mauritius Assurance Society Ltd against Mr. Oomesh Kumar KOWLESSUR and his lawful wife Mrs. Devina RAMKHELAWON.

All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication failing which they shall forfeit such rights.

Under all legal reservations.

Dated at Port Louis, this 22nd day of August, 2023.

Thierry Koenig SA  
ENSAfrica (Mauritius)  
Of 18, Edith Cavell Street, Port Louis  
Attorney in charge of the sale

## SALE BY LEVY

Notice is hereby given that on Thursday the 18th day of January, 2024 at 1.30 p.m. shall take place before the Master's Court, (*Courtroom No. 23*), 2nd Floor, New Supreme Court Building, Cr Edith Cavell & Desroches St, Port Louis, the Sale by levy of: « Une portion de terrain de la contenance de QUATRE CENT QUATRE VINGT TREIZE METRES CARRES ET TRENTE TROIS CENTIEMES DE METRE CARRE (493.33 M<sup>2</sup>), située au quartier de la Rivière Noire lieudit "La Mivoie" et bornée, d'après une description, avec plan figuratif y joint, faite par Monsieur ERIC DOGER DE SPEVILLE, arpenteur juré, le 22/06/2004 enregistrée au Reg : L.S. 52/5057 et dont un extrait demeure ci-annexé après due mention par le notaire soussigné, comme suit :-(PIN NUMBER : 1909040267) Vers le Nord, par un terrain appartenant à M. Dominique Montochio, sur VINGT METRES UN CENTIMÈTRES (20.01 M) ; Vers l'Est, par un terrain appartenant à M.E. Leung Shing et M. B. Ramboccus, sur TRENTE DEUX METRES QUATRE VINGT DIX NEUF CENTIMÈTRES (32.99 M) ; Vers le Sud, partie par un chemin d'accès de TROIS MÈTRES QUARANTE CINQ CENTIMÈTRES (3.45 M) de large et partie par le surplus du terrain appartenant à M. Jean Marie Sylvain Rolando, sur NEUF MÈTRES QUATRE VINGT QUATRE CENTIMÈTRES (9.84 M) ; Vers l'Ouest, par le surplus du terrain appartenant à M. Jean Marie Sylvain Rolando, sur une ligne brisée en six parties, mesurant respectivement SEPT MÈTRES SOIXANTE HUIT CENTIMÈTRES (7.68 M) ; UN MÈTRE CINQUANTE CENTIMÈTRES (1.50 M) ; QUATRE MÈTRES TRENTE TROIS CENTIMÈTRES (4.33 M) ; DIX MÈTRES HUIT CENTIMÈTRES (10.08 M) ; TROIS MÈTRES QUATRE VINGT SEPT CENTIMÈTRES (3.87 M) et DOUZE MÈTRES TRENTE ET UN CENTIMÈTRES (12.31 M) ; Ensemble les maison(s), bâtiment(s) et construction(s) de toute nature existant sur ladite portion de terrain et généralement tout ce qui peut en dépendre et faire partie sans aucune exception ni réserve. Le tout plus amplement décrit au titre en date du 30/10/2004, enregistré et transcrit le 01/11/2004 au Volume TV 5673/45. **BUILDINGS AND/OR PLANTATIONS:** Location: The property is found along Avenue des Jacarandas, about 610 metres south-west of its junction with Black Rock Road, which is at an approximate distance of 889 south-west of its junction with Black River Road (A3). Site Description: The site has an area of 493.33 square metres which originally formed part of a greater plot of an extent of 1888.69 square metres, as described in the title deed registered and transcribed at Volume TV 5673 No.45 on 1st November 2004, and a Memorandum of Survey drawn by Mr. Eric Doger de Speville, Sworn Land Surveyor on 22nd June 2004 and registered at Reg LS 52 No 5057. The site has an irregular shape and an upward sloping topography with a frontage of 9.84 metres to a 3.45 metres wide untarred vehicular access which gives access to Avenue des Jacarandas, and maximum depth of 32.99 metres to its eastern boundaries. It is bounded by stone wall to its frontage equipped with chain link fencing and concrete block walls to its other sides and is accessed through a timber and metal gate. All services are already connected to the site. The site is landscaped to a good standard with decorative plants and mature trees. The property also enjoys a pool and a bar area. Building Description: The site is improved with several buildings and structures as follows: House A two-storey building of approximately 16 years stands over the site. It is made of reinforced concrete frames and structures, concrete block walls, and reinforced concrete slab roof. The elevations are fitted with aluminium frames and glazed openings and the floors are finished with waxed concrete and slate. The building accommodates at ground floor an open plan living & dining room, a fitted kitchen, a TV room, a laundry/store, a covered terrace and W.C & lavatory facilities. External facilities include a pool, a store and an external laundry. The first floor provides a master bedroom equipped with en-suite facilities, two bedrooms, and W.C & bathroom facilities. As per the measurements on site, building provides an approximate gross covered area of 170 square metres. The building is in good condition of repairs and maintenance. Outhouse An Outhouse also stands on the rear part of the site. Of approximately 4 years, it is made of recycled containers, concrete, and concrete and aluminium roof equipped with false ceiling. Its elevations are fitted with aluminium framed and glazed openings equipped with burglar bars. The outhouse enjoys a separate access. It provides a kitchen, two bedrooms, a covered terrace, a lavatory, and W.C & bathroom facilities. As per our measurements on site, the structure provides an approximate gross covered area of 35 square metres and approximately 20 metres of open covered areas under pre-painted galvanised steel sheets and timber structure. Kiosk The property also accommodates a kiosk of approximately 3 years. It is made of demolition rocks under pre-painted galvanised steel sheets and timber structures. It is an open area, and its floor is finished with concrete bricks. As per measurements on site, the kiosk provides a gross covered area of 20 square metres. The whole morefully described in the Memorandum of Charges filed in the above matter.

The sale is prosecuted at the request of SWAN LIFE LTD formerly known as THE ANGLO MAURITIUS ASSURANCE SOCIETY LTD against Mrs. Marie Anne Sophie ROUGIER-LAGANE (born ROLANDO) and Anor.

All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication failing which they shall forfeit such rights.

Under all legal reservations.

Dated at Port Louis, this 21st day of August 2023.

Thierry Koenig SA  
ENSAfrica (Mauritius)  
18 Edith Cavell Street, Port Louis  
Attorney in charge of the sale

**Football**

## Chelsea fait une proposition officielle à 15 millions pour le gardien Djordje Petrovic pisté par le FC Nantes

Il y a une vingtaine de jours, Ouest France annonçait l'intérêt du FC Nantes pour le gardien Djordje Petrovic.

C'est outre-Atlantique que les yeux de la nouvelle cellule de recrutement s'étaient tournés et plus précisément vers l'État du Massachusetts. Selon Ouest France, le gardien de la New England Revolution, Djordje Petrovic, était observé d'un œil attentif chez les recruteurs Canaris. L'international serbe (2 sélections) a un profil qui attire du haut de son mètre 94.

Selon le journaliste Fabrizio Romano et Jacob Steinberg de The Guardian, Chelsea aurait soumis une proposition officielle à 15 millions d'euros pour le gardien serbe de la Nouvelle-Angleterre Djordje Petrovic (27 buts en 20 matches de championnat dont 7 matches sans encaisser le moindre but).

### Pas de recrue malgré la blessure de Lafont.

Alors que le FC Nantes a surveillé de près plusieurs gardiens cet été, notamment pour pallier un éventuel départ d'Alban Lafont, le club des bords de l'Erdre ne devrait finalement accueillir aucune nouvelle recrue à ce poste lors de ce mercato



estival, et ce malgré la blessure de l'ancien capitaine des Canaris.

Rémy Descamps sera bel et bien le premier choix de Pierre Aristouy, tandis que Denis Petrić sera son remplaçant. C'est ce qu'a annoncé Pierre-Yves Leroux ce jeudi soir dans « Rothen s'enflamme ».

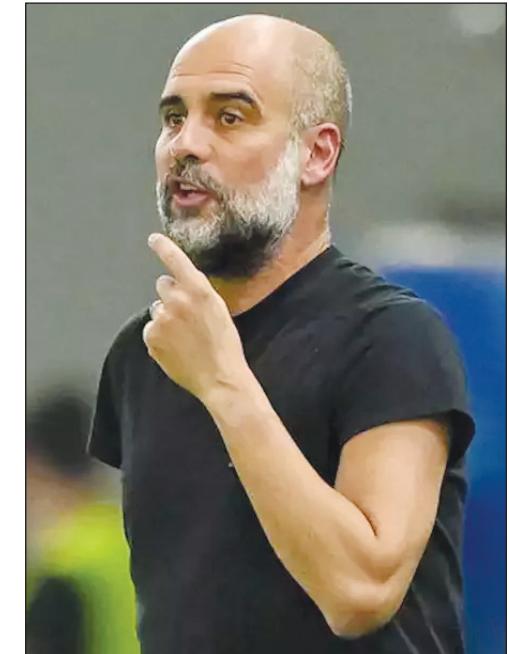
« Il n'y aura pas de recrue. Rémy Descamps sera numéro un, il avait déjà joué comme titulaire quand Lafont était blessé la saison dernière, et régulièrement en Coupe de France. Petrić sera le numéro 2. »

## Pep Guardiola : Manchester City privé de son entraîneur, opéré du dos, jusqu'à la mi-septembre

Pep Guardiola ne sera pas sur le banc de Manchester City pour le déplacement sur la pelouse de Sheffield United (27 août) et la réception de Fulham (2 septembre). En effet, le technicien catalan vient de subir une opération du dos, comme l'a annoncé le champion d'Europe en titre dans un communiqué. Son adjoint Juanma Lillo assurera l'intérim jusqu'à son retour prévu après la trêve internationale.

Pep Guardiola va manquer trois semaines de compétition. Opéré du dos ce mardi, l'entraîneur de Manchester City ne sera pas présent pour le déplacement sur la pelouse de Sheffield United (27 août) et la réception de Fulham (2 septembre). "Pep souffrait depuis quelque temps de violentes douleurs dorsales et s'est rendu à Barcelone pour se faire opérer d'urgence par le Dr Mireia Illueca. L'opération s'est déroulée avec succès et Pep va maintenant se rétablir et se rééduquer à Barcelone", a fait savoir le champion d'Angleterre en titre dans un communiqué.

Le retour de Pep Guardiola sur les pelouses de Premier League est espéré pour le 16 septembre prochain, à l'occasion du déplacement des Citizens à West Ham.



"En son absence, le coach adjoint Juanma Lillo supervisera l'entraînement et dirigera l'équipe première depuis le banc de touche jusqu'au retour de Pep. Celui-ci est prévu après la prochaine trêve internationale", précise le communiqué de Manchester City.

## Accord Chelsea-Newcastle pour Lewis Hall



Chelsea et Newcastle sont parvenus à un accord pour le transfert de Lewis Hall sur ce mercato estival 2023. Le jeune joueur devrait donc rejoindre les Magpies plutôt que Crystal Palace qui le convoitait aussi.

Chelsea a conclu un accord pour vendre à Newcastle United son jeune joueur Lewis Hall pour un montant initial d'environ 28 millions de livres sterling (32,8 M€). Initialement, après avoir signé un contrat à long terme avec Chelsea (6 ans), il se dirigeait vers Crystal Palace en prêt pour la saison 2023-2024. Le changement de stratégie du club de Premier League est intervenu après que le club s'est retrouvé à payer 115 millions de livres sterling pour Moises Caicedo de Brighton.

### Lewis Hall était en concurrence

Agé de 18 ans, Lewis Hall ne compte que 12 apparitions en Premier League. A son poste de latéral gauche, il devait faire face à la concurrence de Marco Cucurella et de Ben Chilwell. Selon le média anglais, après ce départ, d'autres pourraient suivre. Conor Gallagher et Trevoh Chalobah seraient les prochains joueurs issus de l'académie de Chelsea à quitter le club londonien sur ce mercato de Premier League.

## Aymeric Laporte a donné son accord pour rejoindre Al-Nassr !

L'Arabie saoudite a frappé fort, très fort sur ce mercato estival. Autour des quatre mastodontes que sont Al-Ahli, Al-Hilal, Al-Nassr et Al-Ittihad, la Saudi Pro League s'est grandement renforcée ces dernières semaines grâce au recrutement de nombreuses stars. Et alors que nous sommes dans la dernière ligne droite du mercato estival, la SPL compte encore se renforcer. Auteur d'un début de saison ratée en championnat avec deux défaites inaugurales, Al-Nassr veut rectifier le tir et cela signifie recruter d'autres stars. Le récent vainqueur de la Coupe arabe des clubs a déjà mis la main sur Sadio Mané il y a quelques semaines, et Otavio devrait rejoindre Cristiano Ronaldo à Riyad dans les prochains jours contre 60 millions d'euros.

En plus de Brozovic, Telles ou encore Seko Fofana, cette équipe a fière allure et devrait bientôt accueillir Aymeric Laporte. Alors que la presse britannique faisait état d'un accord entre le club saoudien et Manchester City ces derniers jours, nous pouvons vous confirmer que le joueur a officiellement donné son accord ce dimanche pour rallier le Golfe. A Riyad, le défenseur espagnol de 29 ans percevra 25 millions d'euros par an, alors que son contrat sera d'une durée de trois ans. Des derniers détails sont à régler avant l'officialisation du transfert.



## Le Bayern Munich d'accord avec l'Inter Milan pour le transfert de Benjamin Pavard

Le défenseur français, champion du monde 2018, va rejoindre la Lombardie dans les jours qui viennent.

Benjamin Pavard va donner un nouvel élan à sa carrière. Selon une information de l'Equipe, que nous sommes en mesure de confirmer, le Bayern Munich est tombé d'accord avec l'Inter Milan pour le transfert de son défenseur de 27 ans. Le champion du monde avec les Bleus en 2018, qui a déjà donné son accord pour signer un contrat de cinq ans en faveur du finaliste de la dernière Ligue des champions, attendait que les deux clubs trouvent un terrain d'entente financier. C'est donc fait, avec une transaction à venir de 28 M€ plus 5 M€ de bonus.

« Il n'y aura pas d'annonce aujourd'hui (lundi), mais tout est OK » a ainsi



déclaré Giuseppe Marotta, le manager général de l'Inter Milan, confirmant la nouvelle. Reste, selon l'Equipe, une

donnée importante : avant de se séparer de Pavard, le Bayern Munich voudrait trouver son remplaçant.